AUTRES OPÉRATIONS

REGROUPEMENT D'ACTIONS

GDSA

Société anonyme au capital social de 12 096 804,72 euros.
Siège social : 2, boulevard de la Libération, 93280 Saint Denis.
325 060 762 R.C.S. Bobigny.

Regroupement d'actions.

Suivant délibérations de l'assemblée générale des actionnaires du 3 décembre 2007, une série d'opérations a été engagée sur le capital de la société GDSA dont le regroupement objet du présent avis constitue l'avant-dernière étape.

En vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par cette assemblée générale, le conseil d'administration s'est réuni le 6 mai 2008 et a :
— constaté la réduction de capital par annulation des 57 603 829 actions antérieurement négociées sous le code ISIN FR 0000038697 ;
— constaté la réalisation de l'augmentation de capital dont la souscription était ouverte du 4 au 16 avril 2008 et l'émission de 1 209 680 409 actions nouvelles, désormais négociées sous le code ISIN FR 0010603423 ;
— décidé de l'augmentation du capital social d'un montant nominal total de 0,63 euro avec émission de 63 actions nouvelles et constaté la réalisation de ladite augmentation de capital.

En l'état actuel des opérations, le capital de GDSA est donc composé de 1 209 680 472 actions de 0,01 euro de valeur nominale.

Lors de sa réunion du 6 mai 2008, en exécution des termes de la cinquième résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires du 3 décembre 2007 et en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par ladite assemblée générale, le conseil d'administration de GDSA a décidé que les 1 209 680 472 actions de 0,01 euro de valeur nominale feront l'objet d'un regroupement par échange contre 15 710 136 actons, à raison de 77 actions existantes de 0,01 euro de valeur nominale contre 1 action nouvelle de 0,77 euro de valeur nominale et ce à compter du 30 mai 2008.

Les actions du capital de GDSA sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA, compartiment C. Les actions existantes non regroupées, resteront cotées sous le code ISIN FR 0010603423. Les actions issues du regroupement seront négociées sur la ligne de cotation FR 0010603191.

Pour les titres formant quotité, la conversion des titres anciens en titres nouveaux sera effectuée en procédure d'office.

En application des dispositions de l'article 6 du décret du 30 octobre 1948, tout actionnaire qui ne serait pas titulaire d'un nombre d'actions non regroupées suffisant pour prendre part audit regroupement doit procéder aux achats ou aux cessions d'actions non regroupées nécessaires pour y prendre part.

Les demandes d'échange des actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale contre des actions nouvelles de 0,77 euro de valeur nominale seront déposées par les intermédiaires financiers auprès de Natixis 10, rue des Roquemonts - 14099 Caen cedex 9.

A l'expiration d'un délai de 2 ans à partir de la date du début des opérations de regroupement, soit le 30 mai 2010, les actions non regroupées seront rayées de la cote.

Outre les opérations de regroupement objet de la présente notice, le conseil d'administration de GDSA, lors de sa réunion du 6 mai 2008 a également décidé, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par l'assemblée générale des actionnaires du 3 décembre 2007 :
— de réduire le capital d'un montant nominal total de 6 755 358,48 euros par imputation des pertes cumulées par la société à due hauteur et réduction de 0,77euro à 0,34 euro de la valeur nominale de chacune des 15 710 136 actions issues du regroupement ; cette opération prendra effet le 30 mai 2008, de sorte qu'à compter de cette date, la valeur nominale des 15 710 136 actions issues du regroupement sera de 0,34 euro et le capital social s'élèvera à 5 341 446,24 euros ;
— de réduire le capital d'un montant nominal total complémentaire de 5 027 243,52 euros par constitution d'une réserve spéciale indisponible destinée à l'apurement des pertes enregistrées par la société au titre des exercices clos le 31 décembre 2007 et des exercices suivants et réduction de 0,34 euro à 0,02 euro de la valeur nominale de chacune des 15 710 136 actions issues du regroupement ; cette opération prendra effet à l'issue du délai d'opposition ouvert aux créanciers, de sorte qu'à compter de cette date - et sous réserve d'une éventuelle opposition - la valeur nominale des 15 710 136 actions issues du regroupement sera de 0,02 euro et le capital social s'élèvera à 314 202,72 euros.

0806014